

<b>Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ</b>				
<b>COMPOSANTE/Structure</b>	<b>DROIT</b>			
<b>LIBELLÉ</b>	<b>DU Spécialisation en contentieux administratif</b>			
Session DU	<b>Session unique</b>	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université</i>		
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>				
/				
<b>REDOUBLLEMENT</b>				
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>				
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury.				
<b>PROFESSIONNALISATION</b>				
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>				
<b>Stages</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenariat avec le tribunal administratif de Toulouse (offre de stage limitée).</li> <li>- Pour les étudiants inscrits en Master 2 (mentions Droit), le stage réalisé dans le cadre du Master peut substituer celui à réaliser dans le cadre du DU.</li> </ul>				
<b>Autres modalités</b>				
/				
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>				
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>				
<b>Sessions d'examen</b>				
/				
<b>Seconde chance</b>				
/				
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>				
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>				
<b>Validation</b>				
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.				
<b>Capitalisation/conservation</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les enseignements du DU ne portent pas de crédits ECTS capitalisables.</li> <li>- En cas de non validation de l'année, les notes obtenues aux UE 1 et 2 ne sont pas conservables. Seule la note de l'UE 3 (stage) est conservable.</li> </ul>				
<b>Compensation</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les UE 1 et 2 sont validées isolément ou par compensation, sous réserve de l'obtention d'une moyenne à chaque UE d'au-moins 5/20.</li> <li>- L'UE 3 (stage) est validée isolément.</li> </ul>				
<b>Note éliminatoire</b>				
/				
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>				
<u>Art. L613-2 du Code de l'éducation</u>				
Erreurs matérielles :				
UE1 : précision de l'intitulé de la matière de l'UE1 "Juridictions ordinaires et libertés" ; pas de compensation possible dans l'UE1				
UE2 : précision de l'intitulé de la matière "Pratique et contentieux de la responsabilité administrative" ; pas de compensation possible dans l'UE2				
UE2 : précision de l'intitulé de la matière "Droit de la commande publique (contentieux contractuel)"				
UE3 : précisions des modalités de cours pour les parcours au choix entre magistrat et avocat (parcours magistrat, heures CM : 5 séances de 2h (note avec correction) / parcours avocat : 6 séances de 2h avec un procès fictif)				

